



UN TRACT PAS COMME LES AUTRES



Syndicat CGT
UGECAM Ile de France
06 20 97 58 18

MARS 2019

Séance du Comité d'Entreprise du 21 mars 2019 Consultations

CVS ITEP 77 : DÉSIGNATION DE MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU COLLÈGE SALARIE

Six sièges sont à pourvoir : 3 titulaires et 3 suppléants.

Le CE vote pour désigner les représentants des salariés (titulaires et suppléants) dans les Conseils de la Vie Sociale, instance obligatoire dans le secteur médico-social. Une titulaire a déjà été mise en place sans que le CE ne soit consulté !!! Il y a donc 5 postes à pourvoir. Des lettres de candidatures nous ont été transmises mais ne comportent aucune motivation. Nous ne savons pas qui se présente en titulaire, en suppléant.

Le directeur va être contacté téléphoniquement pour plus amples informations dans la journée. En fin de séance, n'ayant aucune nouvelle, ce point est à nouveau reporté.

La direction fournira également un tableau récapitulatif.

Les élus ^{CGT} ont voté **POUR** ce report.

Les points d'information

RETOUR D'INFORMATION SUR AMI «Appel à Manifestation d'Intérêt»

- MAS d'ARPEGE

Le développement doit aboutir dans les 3 ans à compter de juin 2019. Le 1^{er} et le 2^{ème} étage seront réservés à l'hébergement, le RDC un lieu de vie et d'accueil de jour. Le N-1 (avec balnéo) ne sera pas utilisé.

Dans l'attente, ces locaux actuellement vides seront mis à disposition de l'association « Aurore » moyennant un loyer de 10 000 € par an.

Le coût de fonctionnement sera de 3 millions d'euros par an dont 450 000 € pour l'UGECAM, 2,4 millions pour l'ARS, 150 000 € pour le forfait journalier. 37,5 ETP sont prévus pour le fonctionnement. Il n'est pas prévu d'équipe mobile pour le moment.

- Plateforme A + : AMI déjà validé

- UEROS/SAMSAH 92

L'ARS accorde 13 places supplémentaires pour l'UEROS seulement.

Financement 373 000 €. Réalisation fin 2019/début 2020.

Le nombre d'ETP créés n'est pas fixé actuellement.

- ITEP 77

Pas de financement du fait du surcoût à la place de l'UGECAM par rapport aux autres structures. L'UGECAM n'a pas le choix de négocier cette absence de financement.

Certaines places d'internat seront transformées en externat.

Les élus ^{CGT} trouvent dommage qu'un bâtiment récent prévu pour plus d'hébergement soit finalement sous-utilisé.

CONTRATS DE GESTION 2019-2023

Des tableaux et graphiques sont remis sur table qui résument la situation globale de l'UGECAMIF. La Direction Générale a réalisé des économies en 2018, passant de 43 à 41 millions d'euros de dépenses pour le secteur médico-social (MS) en 2019 (baisse des effectifs).

On note une très forte augmentation de l'activité médico-sociale de 2013 à 2015 puis une phase en « plateau » avec un taux d'occupation (TO) de 90 % en 2018.

L'activité du secteur sanitaire (SAN) a, quant à elle, diminuée du fait du virage ambulatoire, avec la baisse de l'hospitalisation complète, et de la Durée Moyenne de Séjour (DMS) ainsi que la prise en charge de pathologies plus lourdes.

Les élus ^{CGT} s'étonnent de ne plus voir le chapitre « Investissements et Perspectives » comme avant.

Les élus ^{CGT} prennent note que l'augmentation de l'activité MS provient surtout de l'ouverture de l'IME et de la vigilance accrue à remplir les SESSAD. Ils constatent une nouvelle fois que la « courbe de l'activité HAD » n'apparaît ce qui compenserait la baisse du SAN.

CONTRAT DE GESTION MEDICO SOCIAL ENFANCE

1. Contrat de gestion ITEP 77 - SESSAD 77

Les élus ^{CGT} s'interrogent sur le déficit prévisionnel 2019 de 400 000 €.

Il provient notamment des amortissements sur Brolles et Dammartin.

2. Contrat de gestion ITEP 94 Le Coteau

La Direction Générale expose une stabilité sur l'activité, les objectifs, les charges. Les élus ^{CGT} rappellent que la référence HAPI utilisée date de 2015. Comment comparer un tarif de 2015 (53 275 €) à un tarif de 2019 (64 752€) ?

3. Contrat de gestion CAMSP Champigny - Vitry (94)

La Direction Générale constate qu'il y a un déficit de 30 % de l'activité par rapport au CPOM, par manque de professionnels pour réaliser l'activité sur ces structures. De plus, les mesures demandées en crédits pérennes pour financer les relocalisations et équilibrer le budget ont été refusées.

4. Contrat de gestion CMPP

La Direction Générale constate une stabilité dans les charges et les produits. L'année 2018 est globalement satisfaisante, avec un taux d'occupation (TO) = 98,5 %, malgré un taux d'absentéisme élevé.

5. Contrat de gestion IME Solfège

La Direction générale précise que jusqu'à présent, le déficit était compensé par l'ARS, mais plus depuis 2016.

POINT SUR LE PATRIMOINE

Le site d'Arpège, vide, est repris par la MAS (Voir précédemment).

Dammartin : un acquéreur est retenu pour 750 000 € dans l'attente des deux mois de préemption de la commune.

Les modulaires du CMJE sont en vente à hauteur de 1 204 000 €.

CRP Beauvoir : l'activité est maintenue ; les surfaces manquantes vont être reconstruites. Un architecte est consulté à ce sujet.

Coubert : le château, situé en zone agricole (PLU), est à la vente.

A noter que l'immobilier désaffecté coûte annuellement 1 400 000 € (700 000 € au titre de l'amortissement plus 700 000 € à titre de charges). A cela, s'ajoutent 250 000 € par an de surveillance.

Si les ventes ne rapportent pas forcément d'argent du fait des produits reversés à la CRAMIF, elles génèrent à minima des économies, au titre du fonctionnement.

Les points d'information... (suite)

NOTE DE SERVICE SUR LE RATTRAPAGE SALARIAL

Cela concerne les agents ayant bénéficié du congé maternité. En fait, cette période ne doit pas les pénaliser en points de compétence. La Direction Générale considère que les femmes ne doivent pas être pénalisées et que ce dispositif doit être appliqué.

Pour plus d'informations, contactez votre syndicat [cgt](#).

Les élus [cgt](#) demandent la rétroactivité, car sur l'ITEP 77, depuis plusieurs années, aucune salariée n'a bénéficié de ce rattrapage salarial.

CSE : POINT DE SITUATION

Le protocole de mise en place du CSE, des CSSCT et des représentants de proximité a été finalisé. Il sera voté lorsque le Protocole d'Accord Pré électoral (PAP) sera validé.

Les mandats sont fixés à 4 ans. La répartition femmes hommes sera représentative des effectifs. Le nombre de membres passe, après négociation, de 18 à 20 avec 24 h de mandat par membre et par mois.

Le calendrier des élections : juin ou octobre ?

Les OS soulignent la difficulté d'installer le CSE pendant la période estivale (congés, établissements fermés).

La Direction refuse le report à octobre malgré la demande unanime des Organisations Syndicales et l'avis favorable de l'Inspection du Travail. Le résultat du 1er tour serait donc au 7 juin 2019.

Le vote se fera par voie électronique sur 5 jours. Des PC seront mis à disposition dans les établissements.

ORGANISATION DES SERVICES RH DANS LES ÉTABLISSEMENTS

La Direction Générale constate que, depuis 2 ans, il y a beaucoup de turn-over ce qui induit une perte en nombre et en compétences au sein des différents sites. Il y a des aléas : mutation d'un CDI, 1 salariée en congé maternité, 1 en arrêt. Actuellement un CDI et deux CDD sont en recrutement. La Direction envisage un recrutement en terme de renfort juridique suite à la refonte des IRP et pour l'accompagnement des établissements au niveau RH.

L'externalisation de la paye n'est toujours pas en place. Elle est prévue début 2020 et devrait prendre en charge 90 % de cette activité. Le logiciel ALIENOR, outil institutionnel adapté aux UGECAM, sera accessible aux agents d'ici la fin du 1^{er} semestre 2019.

Actuellement, les RH gèrent la paye et l'administration du personnel.

La question se pose concernant l'administration future du personnel, reprise en local ou par le siège ? La Direction souhaite accompagner la professionnalisation des personnels en place.

Les élus [cgt](#) soulignent les pertes de connaissances et de compétences car aucun tuilage n'est tenté ; les nouveaux embauchés ne connaissent pas leurs droits, ni la Convention Collective Nationale (CCN), et même les cadres de proximité ne peuvent plus faire le relais pour renseigner leurs équipes.

RECAPITULATIF DES SOLDES DES CONGES

Ils ont été remis dans tous les établissements à l'exception du CAMSP, du CMPP et de l'IME. Néanmoins sur Coubert, les salariés consultés disent ne pas l'avoir reçu !

Les élus [cgt](#) rappellent que les congés devraient aussi apparaître sur le bulletin de paie ce qui n'est toujours pas appliqué.

QUESTIONS DIVERSES

Problèmes avec Action Logement (AL) :

Les salariés se plaignent du prestataire à plusieurs niveaux : AL n'est quasiment pas joignable par téléphone, voire des numéros sont « black listés ». Il faut changer de ligne d'appel pour que le prestataire décroche. Certaines visites sont impossibles : le salarié doit se rendre seul sur place, le locataire en partance n'est pas présent, l'immeuble sécurisé, le gardien absent.

La Direction Générale constate que, au vu des témoignages des élus, il y a inadéquation entre les besoins et les propositions faites : inadéquation des logements proposés sur le territoire au vu des sites d'activité. Le CE demande si un changement de prestataire est possible, et demande copie du contrat passé avec ce prestataire.

Maintenance et Qualité à Aubervilliers :

La Direction refuse de traiter cette question ce jour et propose de la reporter au prochain CE de manière à pouvoir la préparer.

Point sur Center Parcs :

170 cottages de 4 personnes sont prévus et 103 de 6 personnes.

Coût total : 180 000 € pour une participation des salariés de 63 260 €.

Les élus [cgt](#) apprécient que le courrier de confirmation soit adressé aux salariés « sous quinzaine ».

Prime exceptionnelle :

L'UGECAMIF applique la recommandation de l'UCANSS, aucune Organisation Syndicale n'ayant signé. Elle est de 257 € brut pour un équivalent temps plein (ETP) pour les salariés dont le coefficient développé (coefficient de base + points d'expérience + points de compétence) est inférieur ou égal à 259 points.

Elle concerne les agents en CDI présents à l'effectif au 1^{er} mars 2019.

Cette prime sera versée en avril ; environ 200 salariés sont concernés.

UTILISATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Le tableau remis sur table fait état de la collecte 2018. Tout n'est pas dépensé à ce jour par les établissements collecteurs : CRP, UEROS, ESAT, IME et ITEP.

Vos élus CE

Collège Employés :

Catherine FAVA DUBOIS	Coubert
Gaëlle ROMAN	Itep 77
Laetitia MONNET	Itep 77
Peggy LE PRINCE	Coubert
Olivier PART	Le Prieuré

Collège Cadres :

Anne RENAUD	Coubert
Cédric CHEVRIER	Coubert

Vos Délégués Syndicaux

Nathalie DARDELAY	Coubert
Laetitia MONNET	Itep 77
Cédric CHEVRIER	Coubert

Votre Représentante Syndicale

Yasmina AL SID CHEIKH	Coubert
-----------------------	---------

**CONSULTER NOTRE SITE
INTERNET**

cgtugecamif.reference-syndicale.fr